

Jour et servitude

Par **pierrerolland**, le **23/04/2014** à **15:48**

bonjour

je bloque sur quelques questions de QCM si quelqu'un peut m'aider et m'expliquer, je suis preneur... une seule réponse est possible par question

1) concernant le jour de souffrance, laquelle de ces affirmations est fautive ?

- a) un jour de souffrance légal peut toujours être bouché par une construction voisine nouvelle.
- b) un jour qui ne correspond pas à la définition du code civil peut faire l'objet d'une prescription trentenaire en tant que vue.
- c) un jour mal placé mais acquis par prescription trentenaire ne peut plus être bouché par une construction voisine nouvelle
- d) une surface en brique de verre n'est pas un jour mais est considérée comme une surface de briques.
- e) une surface de brique de verre peut toujours être bouchée par une construction voisine

2) quelle est l'affirmation fautive concernant la servitude de passage en cas d'enclave ?

- a) l'assiette de passage doit s'établir obligatoirement sur le trajet le plus court
- b) la servitude de passage peut constituer à élargir un passage existant
- c) l'assiette de la servitude de passage peut se prescrire par 30 ans et non par le passage lui-même.
- d) il y a enclave si le terrain jouxte un chemin public impraticable
- e) l'enclave peut aussi bien ne concerner que des réseaux d'écoulement ou autres

Par **pierrerolland**, le **24/04/2014** à **17:14**

je pencherai pour

question 1 = c) car un jour peut toujours être bouché par une construction voisine

question 2 = c) ??
qu'en pensez-vous